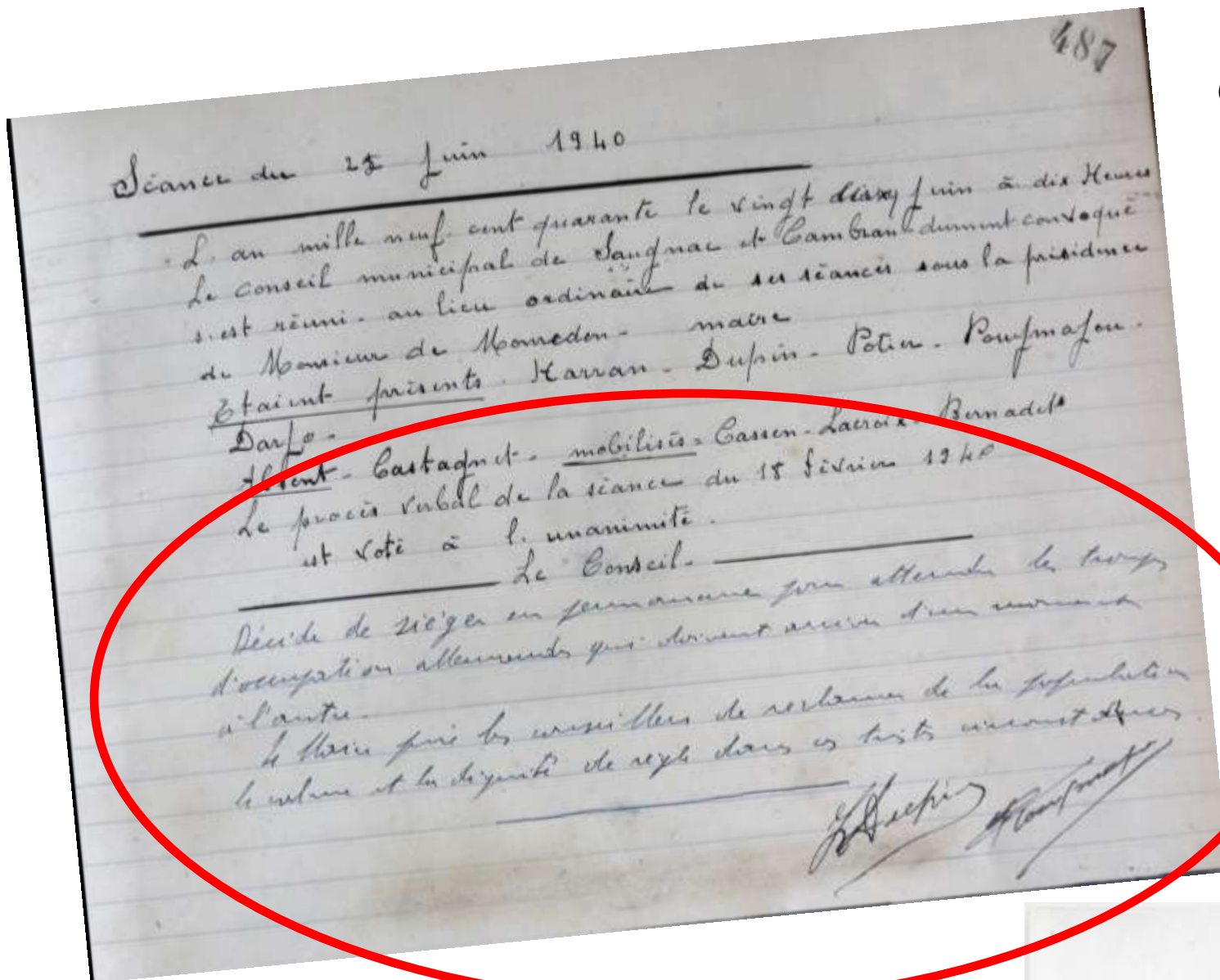


Arrivée des troupes allemandes, réquisitions, méfaits

Dans la matinée du jeudi 27 juin 1940, le 46ème régiment allemand
d'artillerie entre dans Dax.



*Ci-contre, extrait du registre des
délibérations de Saugnac et
Cambran*

*Ci-dessous, poste de garde
allemand devant l'hôtel du
Splendid à Dax*

*(Source : Centre Pédagogique de la
Résistance et de la Déportation des Landes)*

Les canons stationnent quelques jours le long des trottoirs des petites rues débouchant dans la rue Maurice Boyau. Les officiers logent au Splendid Hôtel et la troupe à l'école Carnot, au lycée Borda et au grand séminaire.

Une antenne du service de sécurité de la SS, (SD), véritable service de renseignement regroupant agents et informateurs, ; prendra place en août 40, dans une villa boulevard Cuyès à Dax.





*Défilé allemand devant le théâtre à Mont de Marsan
(Source : Centre Pédagogique de la Résistance et de la Déportation des Landes)*

Pratiquement en même temps, une unité des forces allemandes est cantonnée à Sagnac.

Pendant une année (1940/1941), plusieurs **garnisons s'y succéderont.**

Bâtiments publics, logements et terrains privés sont réquisitionnés **pour être utilisés par les autorités d'occupation. Les troupes**

peuvent être logées dans des cantonnements collectifs ou des chambres **particulières chez l'habitant.**

De nombreuses maisons sont occupées dans le bourg, soit entièrement si elles sont inhabitées, soit partiellement au cas où une famille y vit déjà. Ladite famille devant alors se regrouper dans quelques pièces.

Ainsi des chambres seront réquisitionnées chez Darets, Mages, Desclaux, Lesclauze, Daulet, Galot, Mauhé, Getten, Harran, Lafargue, Bourretère, Naciet, d'Aranpé, Dupin, Péhau...

Des terrains seront également utilisés pour les exercices des troupes ainsi que pour le pacage des chevaux.

D'autres impositions sont exigées par les autorités allemandes auprès des populations dont la réquisition de chevaux et d'attelages de mules, nécessaires en complément des véhicules motorisés.



-SOUS PREFECTURE DE DAX-

COMMUNE (Gemeinde) CANTON (Kanton) *Sar*.....

Nombre d'habitants (Einwohnerzahl) *820. environ*.....

Nous avons la possibilité de loger dans la commune:
(Belegungsmöglichkeit der Gemeinde)

A- CASERNES OU GRANDS LOCAUX POUVANT SERVIR DE CASERNES
(Kasernen oder kasernenmaessigunterbringungen)

	Officiers (Offize)		Sous-Officiers (Uffize)		Hommes (Mannschaften)	
	N	EX	N	EX	N	EX
<i>Presbytère vide</i> Caserne (Kasernen)	0	0	0	0	60	80
<i>1 Ecole peut être rendue libre</i> Ecoles (Schulen).....	0	0	0	0	20	30
Halles (Hallen)						
Salles Gymnastiques (Turnhallen)	} <i>rien</i>					
Salles (Saale)						
Auberges (Gasthoefen)	0	0	6	10	<i>rien</i>	20

B- LOGEMENTS PARTICULIERS - EINZELQUARTIERS-

	N		EX		N		EX	
	N	EX	N	EX	N	EX	N	EX
Maisons (Einzelquartiere).....	0	10	0	4	20	30		
Hôtels-auberges (Gasthoefen)	} <i>rien</i>							

C- -CHEVAUX-(Pferde)Nombre de places-Unterbringung

	N		EX	
	N	EX	N	EX
Ecuries (Stallungen) <i>jeux de Boule</i>	20			
Remises (Scheunen) pp			40	

D- -VOITURES-AUTOS-CAMIONS-
(Führwerke) " (L.K.W)

	Nombre-Couvert		Ouvert		Surface en M2	
	zähl	gedeckt	zähl	gedeckt	Ouvert	Couvert
	Nombre-Zahl		Nombre-Zahl		Ouvert	Couvert
Garages	} <i>rien</i>					
Remises (Schuppen)	} <i>rien</i>					
Hangars	} <i>rien</i>					
Unterstellraeunen	} <i>rien</i>					

REMARQUES IMPORTANTES- Dans les colonnes marquées N (normal) vous indiquerez le nombre normal d'hommes que l'on peut loger dans les locaux. Dans les colonnes marquées EX (extraordinaire) vous indiquerez le nombre maximum d'hommes que l'on doit pouvoir loger en cas de besoins extraordinaires.

Un exemplaire devra rester aux archives de la Mairie
Un exemplaire devra être tenu à la disposition de l'Officier Allemand
Un exemplaire devra être envoyé à la Sous-Préfecture de DAX, pour le 8 Décembre 1940 au plus tard.

Certifié exact Le Maire:

Voir au dos


Réquisition de logements pour les troupes allemandes.

(Archives conservées à la mairie de Saugnac et Cambran)

Les renseignements ci-dessus concernant les emplacements possibles dans l'agglomération et un rayon de 1 km autour de la dite agglomération. (Demande des autorités Allemandes qui sont venues voir)

Les parties plus éloignées sont à 2-3-4 km il y aurait peut-être possibilité de loger d'autres hommes, notamment dans une ou deux maisons vides situées aux extrémités de la commune et en mauvais état

Le Maire



Il y a actuellement dans la Commune

40 hommes

3 sous-officiers

1 Officier

Billet de Logement

M. Ducot
demeurant à Doucet est requis de
loger à dater de ce jour (1) 2 soldats allemands
sans deux chambres
de l'Armée Allemande d'occupation.

A _____, le 11 novembre 1940.

LE MAIRE,

(Sceau)

(1) Grade et noms, ou nombre s'il s'agit d'hommes de troupe.

Le Maire soussigné certifie que le susnommé a effectivement logé
le 2 militaire visé plus haut du 11 novembre
au 20 novembre 1940

A _____, le _____ 1940

LE MAIRE,

(Sceau)

Le Billet de logement doit, en principe, être établi par le Maire sur la demande
de l'autorité militaire d'occupation. S'il a été établi directement par cette dernière
la réquisition devra être régularisée par le Maire et les documents délivrés par l'au-
torité militaire allemande devront être annexés aux billets régularisés.

Billet de Logement

M. V. Madus
demeurant à La Sablaire est requis de
loger à dater de ce jour (1) 2 sous-officiers allemands
dans deux chambres et une salle à manger
de l'Armée Allemande d'occupation.

A _____, le 22 septembre 1940.

LE MAIRE,

(Sceau)

(1) Grade et noms, ou nombre s'il s'agit d'hommes de troupe.

Le Maire soussigné certifie que le susnommé a effectivement logé
le militaire visé plus haut du 22 sept. 1940
au 5 octobre 1940

A _____, le 5 octobre 1940

LE MAIRE,

(Sceau)

Le Billet de logement doit, en principe, être établi par le Maire sur la demande
de l'autorité militaire d'occupation. S'il a été établi directement par cette dernière
la réquisition devra être régularisée par le Maire et les documents délivrés par l'au-
torité militaire allemande devront être annexés aux billets régularisés.

A établir et adresser en double exemplaire à la Préfecture en vue du paiement.
Ne pas omettre d'annexer les documents établis par l'autorité d'occupation.

A établir et adresser en double exemplaire à la Préfecture en vue du paiement.
Ne pas omettre d'annexer les documents établis par l'autorité d'occupation.

Demande d'Indemnité

Le soussigné Ducot résidant
à Doucet a l'honneur de solliciter
une indemnité de 6 francs par jour pour l'exécution
de la présente réquisition.

A _____, le 20 novembre 1940

(SIGNATURE),

F. Ducot

Demande d'Indemnité

Le soussigné V. Madus résidant
à La Sablaire a l'honneur de solliciter
une indemnité de 9 francs par jour pour l'exécution
de la présente réquisition.

A _____, le 5 octobre 1940

(SIGNATURE),

Madus

Avances pour Dépenses urgentes de Personnel
Etat des paiements effectués
pour la période du _____ au _____ 1940 Somme à payer : _____

Noms et Prénoms des Parties prenantes	Natures des Travaux	Dépense de salaires de		Contribution personnelle des assurés sociaux (art. 10, loi n° 100-10)	Montant total de la quote-part de l'assuré (art. 10, loi n° 100-10)	Déductions à opérer		Somme nette à payer (col. 6 - col. 7 - col. 8)	Cotisation sur les Assurances Sociales (art. 10, loi n° 100-10)	Déductions de paiement (art. 10, loi n° 100-10)	Somme nette à payer (col. 9 - col. 10 - col. 11)	Somme payée	Somme impayée	Remarques pour notes	
		trimestre	semestre			Impôt	Contributions								
Ducot Georges	indemnité	11	11		22			22			22				
Blanc Jean	indemnité	11	11		22			22			22				
Blanc Jean	indemnité	11	11		22			22			22				
Blanc Jean	indemnité	11	11		22			22			22				

_____ nations formulées s'il y a lieu

Réquisitions de logements chez des habitants de Sagnac et Cambran
(Source : Archives mairie de Sagnac et Cambran)

J. Soussigné Getten Jacques Ernest propriétaire
 demeurant à Jauquac - et Cambrai certifié que mes prés ont
 été réquisitionnés par l'autorité Allemande en troupe
 d'occupation (artillerie comprenant environ 150 chevaux) pour
 y exécuter des exercices journaliers pendant un mois, et ont
 de ce fait occasionné les dégâts innumérés ci-dessous -

Coupe de regain perdue 20^{gk} à 25^f = 500
 Frais pour remettre en nature par ensemencement
 blé, (labour, engrais, etc) et perte pacage durant
 période automne = 1500

Total 2000

Dégâts causés à un deuxième pré où étaient attachés
 ou laissés en liberté 14 chevaux = 200^f
 Evaluation des dégâts pour devis des
 Maçon

Ecurie et grange pour logement chevaux : crépisage,
 enduit, balayonnage à la chaux et réparations dallages au
 ciment - Réparer 2 montants en pierre de taille de deux
 portails - soit 6 journées de maçon et 6 journées de
 manœuvre - 600^f
 Angle du mur du chai 3^{me} = 150 = 350
 950

Page 1500

Dégâts causés à M^{me} Paul Barran à Jauquac - et Cambrai (Landes) pendant l'occupation des troupes
 Allemandes du 5 juillet au 17 août -
 Ce sont emparés dès leur arrivée de 55 quintaux de foin en meules et ont fait paiter dès leur arrivée par
 les chevaux le restant de la prairie soit 80 quintaux resté sans foin obligé d'acheter pour les vaches et 135 quintaux
 de foin estimés à 25^f le quintal 3375^f
 estimés arbres fruitiers, arbrustes, 2800^f
 Ce sont emparés 27 chevrons, 118 planches, 90 voliges 911^f
 Démoli passage portails en maçonnerie, dégâts écurie 100^f
 Dégâts clôture et portails estimés par le forgeron 700^f
 Bois de chauffage pour la cuisine 250^f
 Divers, cercle, ampoules, bromette, caudenas 140^f
 Sachet non remis soit 13 sacs 130^f
 Bricolage varié 50^f
 chez mon locataire à St-Jean de 57 remettre portes de l'étable en place acheter les planches
 réparations au pont aérostat 350^f
 8806^f

Fait à Jauquac - et Cambrai le 5 juillet 1911

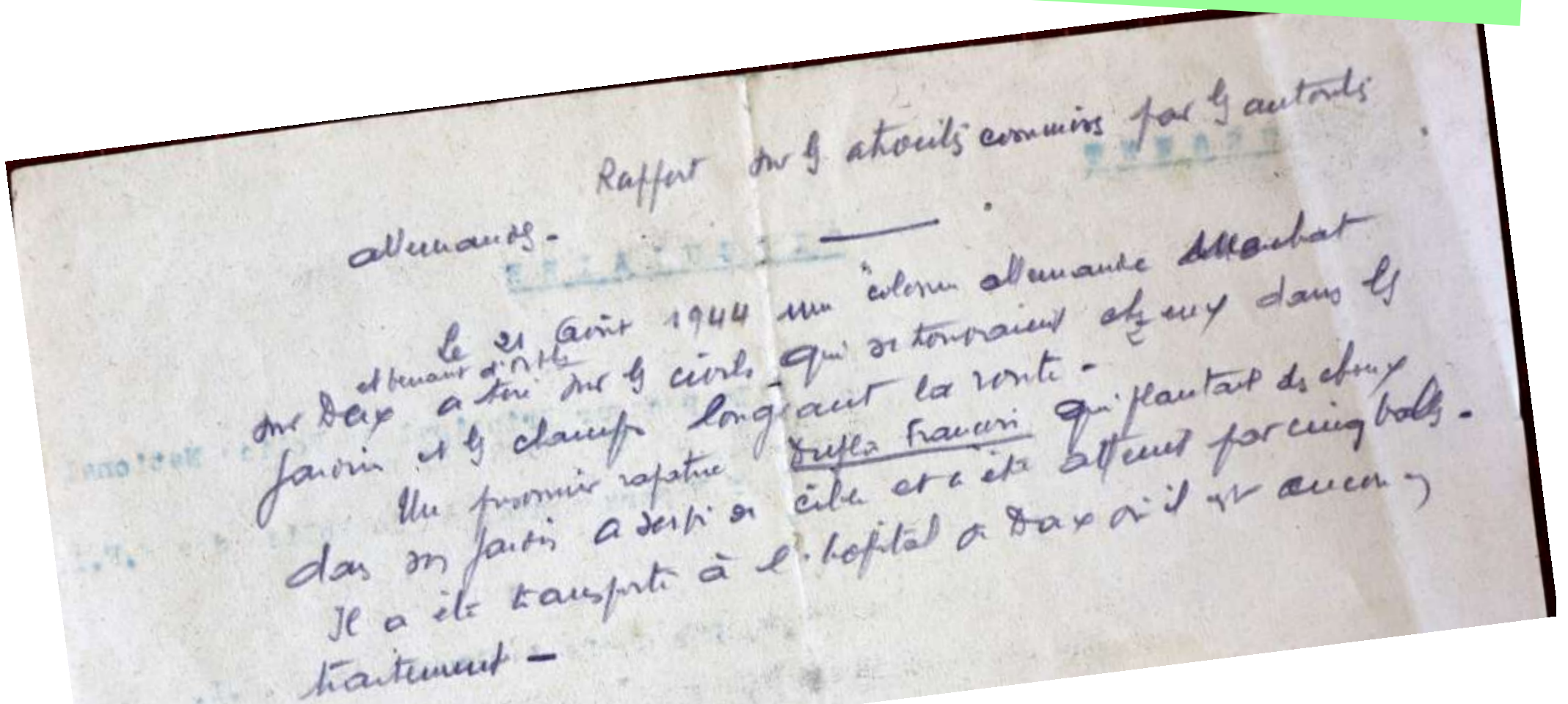
J. Barran

Souvenirs de Michel DARRIOT :

Chez Péhau, stationnait une compagnie d'Allemands qui me gâtaient en bonbons avant la débâcle. Par contre, ils étaient moins sympathiques avec les adultes. Une nuit, ils ont fouillé ma maison et même sous mon lit à la recherche de mon père sorti après le couvre feu et trouvé par l'un d'entre eux. Quand les Allemands ont battu en retraite, ceux qui venaient d'Orthez et se dirigeaient vers Dax ont eu un accrochage à Mimbaste avec des maquisards et en ont tué plusieurs, un monument érigé à cet endroit rappelle ce douloureux épisode. La violence a continué à Saugnac où Monsieur Dupla qui se trouvait dans son jardin a reçu une rafale de mitrailleuse. Je me souviens avoir vu bien plus tard le torse nu de ce brave homme traversé par une énorme cicatrice. Toujours dans Saugnac, les Allemands ont arrêté Monsieur Desclaux, le tailleur, dans son atelier, ils l'ont gardé pendant deux jours.

Souvenirs de Marie Jo COUTURIER :

Pendant la guerre de 39 -45, les Allemands avaient réquisitionné le Grand Leborde pour se loger, eux et leurs chevaux. Ils venaient se ravitailler à la ferme. Ma grand-mère, un jour, vit un des allemands s'enfuir avec une ou deux oies sous le bras. Elle était très en colère et alla trouver le commandant pour lui faire part du vol. Le commandant fit appeler ses hommes, les fit s'aligner et demanda à ma grand-mère de lui désigner le coupable. Le coupable fut sanctionné mais les oies avaient déjà été tuées pour être consommées. Ma grand-mère leur dit : « Vous allez pouvoir les faire bouillir longtemps, ce sont de vieilles oies, elles ont dix ans ! »



Témoignage d'Henri POUYMAYOU :

C'était à la fin de l'Occupation.

3 résistants étaient camouflés chez nous depuis quelques jours car ils changeaient souvent de cachette. Ce jour-là, mon père les avait amenés couper du bois au-delà du Luy.

Avant de partir il m'avait demandé de venir les rechercher avec la barque, pour manger à midi.

Alors que je me dirigeais vers le Luy, j'ai entendu des rafales de mitrailleuse ; je me suis caché dans le maïs.

C'était la colonne qui venait de subir une attaque à Mimbaste et qui en faisant retraite vers Dax, tirait sur tout ce qui bougeait.

Les maquisards qui attendaient de l'autre côté du Luy, n'ont pas hésité une seconde, ils se sont jetés à l'eau pour gagner l'autre rive et réussir à s'échapper.

Parmi les 3, un seul savait nager, mais les 2 autres ont fait la traversée aussi vite que le premier avant de disparaître.

Souvenirs de Marie Claude LACASSAIN :

Ma maison maternelle était une auberge de campagne située au bourg de Saugnac et Cambran, lieu-dit « Le Haou ».

Durant la deuxième guerre mondiale, elle fut occupée par l'armée allemande durant 17 jours.

A cette époque, ma mère et ma grand-mère vivaient dans cette maison et l'occupaient entièrement.

Quand les allemands sont arrivés à Saugnac, ils ont pris possession des lieux et ont investi trois chambres.

Ils ont déposé dans la salle à manger et dans l'entrée fusils, matériel de camouflage, émetteurs radio.

Ma mère et ma grand-mère dormaient dans la seule chambre restante et dans le même lit.

Terrifiées par cette présence et cette arrogance, elles avaient perdu le sommeil et l'appétit.

Deux soldats dormaient dans la maison afin de recevoir des messages radio.

Dès qu'ils se sont installés, ils ont sorti la déco de la maison pour coller sur les murs des photos de l'armée allemande et de leur chef suprême.

Dans les chambres et sur les murs, ils avaient incrusté au couteau « Heil Hitler ». Mes parents ont souhaité garder ces traces afin que moi et mon frère nous prenions conscience qu'ils étaient venus jusqu'à chez nous.

Tous les matins, ma mère et ma grand-mère devaient boire un verre d'eau à la pompe devant tous les soldats tellement ils étaient méfiants.

Parmi ces militaires, un SS buvait beaucoup et le stock de l'auberge était limité. Du cognac Martel était sa boisson préférée. Peu de temps après leur arrivée, ma mère avait transvasé un autre cognac dans une bouteille de Martel... Colère furieuse de ce soldat qui a plaqué ma mère contre un mur de la salle et l'a menacé avec son revolver sous la gorge. Grâce à l'intervention d'un autre soldat qui l'a désarmé, elle avait eu très peur et croyait à sa dernière minute.

Pour Papa : fait prisonnier à Mayenne dans une usine de soufre. Il travaillait 15 heures par jour et parfois plus avec comme nourriture une pomme de terre cuite à l'eau. Quand il est parti de Saugnac, il pesait 72 kg, à son retour, 37 kg.

Après trois tentatives d'évasion bien limitées par des hauts barbelés, il a dormi trois ans sur une planche en bois... A son retour, il a dormi un an dans la paille à Juzan. Il ne voulait voir personne. De retour à la vie à Saugnac, il est resté meurtri, secret et un peu sauvage.

Très intriguée par deux tatouages qu'il avait à chacun de ses bras, j'ai posé des questions mais il est parti avec son secret...

25 ans se sont écoulés, nous étions nés et un beau jour, un monsieur de Roubaix qui faisait sa cure à Dax a débarqué à la maison. C'était monsieur Quesnay, son compagnon de Mayence ! Il avait mis quelques années avant de la retrouver à Saugnac. Quelle ne fut pas la surprise ! Entre joie et larmes, ils se sont reconnus sans se parler et se sont interpellés par leurs numéros de prisonniers « prisonnier matricule xxx – Mayence ».

Cette famille est revenue souvent à Saugnac et toujours les souvenirs de cette époque revenaient dans la conversation.

Un jour, j'ai reçu le faire-part du décès de ce monsieur et j'ai évité de l'annoncer à Papa afin de lui épargner cette peine.

Pour le 8 mai, il n'est jamais allé au banquet pour fêter cette victoire. Pour lui, la pêche et la chasse occupaient sa vie tranquille à Saugnac.

Concernant les voyages, il répondait toujours « les voyages, ce n'est pas pour moi. Un jour, je suis parti pour 5 ans sans être invité et sans savoir si je reviendrai ».